

# Profitez de l'offre parrainage **phonetel** et **gagnez PLUS D'ARGENT**



## ● Pour qui ?

Vous êtes client Phonetel et vous souhaitez augmenter vos revenus.

## ● Comment ?

Parrainez un filleul et faites lui profiter de l'offre Phonetel.\*

Le parrain est récompensé par une rémunération en fonction du Chiffre d'Affaires (CA) réalisé par le filleul pendant 3 mois calendaires (du 1er au 30, quelque soit le jour d'arrivée du client).

- 1<sup>er</sup> mois : 5% du CA HT du filleul
- 2<sup>ème</sup> mois : 3% du CA HT du filleul
- 3<sup>ème</sup> mois : 2 % du CA HT du filleul

La rémunération du parrain est un **crédit de consommation** **phonetel** versé au plus tard le 15 du mois suivant.

Plus d'informations au **01 70 39 18 69** ou auprès de votre commercial.

\* Est considéré comme filleul, un client ouvrant un nouveau contrat uniquement pour les téléboutiques n'ayant jamais été client Kertel ou n'étant plus client depuis le 01/01/09.

OFFRE VALABLE en métropole du 1<sup>er</sup> Juin au 31 Décembre 2009.

KERTEL SA au capital de 226 465,50€ - RCS Paris 422 135 459 - 06/09

**KERTEL**

L'autre opérateur...